

Le Botanique dépose une requête en extrême urgence pour le Cirque royal

Spectacle Le centre culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne s'avoue pas vaincu.

Suite à la décision du conseil communal de la Ville de Bruxelles prise lundi soir, à huis clos, majorité contre opposition (majorité socialiste libérale – 24 pour et opposition CDH, Ecolo, Défi, N-VA – 15 contre), d'attribuer la concession du Cirque royal à partir du 30 juin 2017 à Brussels Expo, le centre culturel du Botanique a décidé d'entrer une requête en suspension d'extrême urgence auprès du Conseil d'Etat. L'action vise à priver d'effet la décision qui a été prise et à empêcher toute conclusion de contrat en faveur de Brussels Expo. Pour rappel, le Cirque royal est géré, depuis 1999, par le Botanique, centre culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles – qui n'a pas démérité, produisant 600 groupes par an et 250 concerts.

En 2015, la Ville, propriétaire de la salle et désireuse de la reprendre dans son giron, résilie le contrat d'exploitation. Avant d'être obligée, en raison d'un recours du Botanique, de lancer un appel à projets. Le Botanique et la société Sportpaleis (en initiative conjointe), d'une part, Brussels Expo, de l'autre, y répondent. Cette dernière est retenue. Sans grande surprise peut-on dire, puisqu'il s'agit d'une ASBL de la Ville – dont le président du CA est l'échevin Philippe Close.

Deux causes principales sont invoquées (parmi de nombreuses autres répertoriées) par le Botanique. La

première concerne un conflit d'intérêt. Il vise le bourgmestre Yvan Mayeur et un échevin, Philippe Close, respectivement membre et président du conseil d'administration de l'association qui a été choisie – Brussels Expo. La seconde concerne des points évoqués lors de l'appel d'offres. Alors que dans un premier temps, il aurait été question de faire de Bruxelles une capitale musicale, les termes auraient été requalifiés en "développements pluridisciplinaires". Les critères auraient-ils été changés en cours de procédure? C'est la question que se pose le Botanique, qui parle d'"injustice" ainsi que de confusion entre le rôle d'un exercice de gestion de la cité et la reprise d'activité à un opérateur, le Botanique, qui semble avoir fait ses preuves. Affaire à suivre. Encore et toujours.

M.-A.G.

Le centre culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles aura tout tenté pour garder sous son giron une salle essentielle à son activité.